

RÈGLEMENT DE LA COUPE JURASSIENNE

Article 1 DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Catégories

L'Association jurassienne de football (AJF), d'entente avec l'Association de football Berne / Jura (AFBJ), organise chaque année la Coupe Jurassienne pour les catégories suivantes :

- Actifs 2^{ème} et 3^{ème} ligue
- Actifs 4^{ème} et 5^{ème} ligue
- Actives 2^{ème} à 4^{ème} ligue
- Juniors A, B, C, D et E
- Juniores filles FF19 et FF15
- Seniors 30+

Seules les équipes participant au championnat peuvent y prendre part.

Par mesure de simplification les termes désignant les personnes sont formulés au masculin. Cette dénomination concerne aussi bien les femmes que les hommes.

1.2 Dates

Pour toutes les catégories, les premiers matchs sont disputés durant le week-end précédant le début officiel du championnat, le deuxième tour durant la semaine précédant le début du championnat. À partir du troisième tour, en fonction des calendriers respectifs, les rencontres ont lieu en semaine. Les dates des tours jusqu'aux finales sont indiquées dans le calendrier de base AFBJ.

Les matchs doivent se jouer à la date officielle du calendrier ou de la convocation de l'AJF. Une nouvelle date peut être trouvée avec le consentement du Responsable de la Coupe Jurassienne, de l'adversaire et selon la disponibilité de l'arbitre prévu. En principe un match ne peut pas être reporté à une date ultérieure. Un match ne peut pas être renvoyé 48 heures avant la date et l'heure fixées sauf en cas de mauvaises conditions météorologiques.

1.3 Nombre de remplaçants

Pour toutes les catégories citées sous l'article 1.1, tous les joueurs figurant sur la carte de match peuvent être alignés. La règle du changement libre est appliquée.

1.4 Tirage au sort

Tous les tirages au sort incombent au Comité de Jeu ou à la Commission Technique et des Juniors de l'AJF pour leur domaine respectif. Ils établissent les calendriers, les communiquent aux clubs et les font introduire dans Clubcorner. Des équipes peuvent être repêchées pour compléter les équipes qualifiées.

1.5 Match nul après la durée réglementaire de jeu

Pour les matches à élimination directe, si le résultat est nul après la durée réglementaire de jeu, il n'y aura

pas de prolongation. Le vainqueur (l'équipe qui continue la compétition) sera désigné dans toutes les catégories par les tirs aux buts selon le principe de la mort subite (5 tirs) -> Loi 10, point 3 des Lois officielles du Jeu).

1.6 Finances

La finance d'inscription à la Coupe Jurassienne est fixée par le Comité Central de l'AJF.

1.7 Organisation

Les compétitions sont organisées selon la formule élimination directe ou avec un tour qualificatif selon la formule championnat, les groupes étant formés de 3 à 5 équipes.

Pour la compétition "championnat", un groupe ne comptera pas plus de 2 équipes de la catégorie supérieure. Pour l'établissement des classements, la règle selon l'art 47 du règlement de jeu de l'ASF est appliquée. En cas d'égalité au classement, c'est l'article 48 du Règlement de Jeu de l'ASF qui fait foi, le nombre de points du classement fairplay étant considéré comme déterminant.

Pour chaque catégorie, si le nombre de 8 ou 16 équipes n'est pas atteint, les meilleurs (viennent-ensuite) seront qualifiés selon les critères suivants :

a) points fairplay b) quotient-points c) quotient-différence de buts d) quotient-buts marqués e) tirage au sort.

Le club de ligue inférieure a l'avantage du terrain pour le premier match de la compétition par élimination directe pour autant qu'il soit équipé d'un terrain avec éclairage.

Pour disputer la finale et ceci pour toutes les catégories de jeu, un joueur doit avoir joué au moins la moitié des matches (arrondi à l'unité inférieure) avec l'équipe participant à la finale ou provenir d'une équipe de catégorie inférieure.

Pour la finale, le cahier des charges / directives pour l'organisation des finales de la Coupe Jurassienne AJF fait foi.

1.8 Journée des finales de la Coupe Jurassienne

Pour toutes les catégories, les vainqueurs de la Coupe Jurassienne sont désignés lors des journées des finales, qui se déroulent en principe, le week-end de Pentecôte. Les exigences et l'indemnisation fixées au club organisateur sont réglées par des directives ad hoc.

L'organisation des finales est attribuée selon le système de postulation. Les clubs au bénéfice d'un anniversaire sont prioritaires en cas de postulation.

1.9 Trophées

Chaque vainqueur de catégorie reçoit une Coupe qui reste en sa possession. Un souvenir est également remis au perdant.

1.10 Réclamations et protêts

Pour tout ce qui concerne le domaine des sanctions (protêts, oppositions, recours), les dispositions détaillées du Règlement sur la procédure contentieuse de LA sont applicables. Les amendes sont fixées dans le Règlement des amendes et dans le Règlement des taxes de l'AFBJ.

1.11 Forfait

Si un club déclare forfait, l'adversaire peut faire valoir une demande d'indemnité fixée par le Comité Central de l'AJF. De plus, une amende sera infligée au club fautif.

1.12 Punitions

Les cas en rapport avec une punition sont tranchés sur la base du règlement des taxes et amendes de l'AFBJ par la Commission Disciplinaire de l'AFBJ.

Le contrôle des punitions se fait conjointement avec le Comité de Jeu de l'AFBJ.

Les décisions du Comité de Jeu de l'AJF peuvent être contestées auprès du Comité de Jeu de l'AFBJ de la Section Ligue Amateur de l'ASF. Celle-ci tranche définitivement.

1.13 Arbitres

Pour tous les matchs de Coupe Jurassienne, les arbitres sont désignés par le convocateur des arbitres et convoqués en même temps que les matchs par le système de convocation centralisé du secrétariat AFBJ (Clubcorner).

1.14 Questions financières

Lors du tour qualificatif, chaque club supporte ses propres frais, les recettes étant acquises au club jouant à domicile. Par contre, chaque club paie sa part de frais d'arbitrage.

Dès les 16^{ème} / 8^{ème} de finales, les frais d'arbitrage, de terrain et d'éclairage sont à la charge du club recevant. Le club visiteur supporte ses frais de déplacement.

Pour les finales, les frais d'arbitrage sont à la charge de l'AJF.

Article 2 CATEGORIE ACTIFS

2.1 Inscriptions

La participation est facultative pour tous les clubs affiliés à l'AJF. Chaque club inscrit les équipes désirant participer à la compétition.

2.2 Qualification 1^{er} tour Coupe Suisse

Pour la catégorie 2^{ème} et 3^{ème} ligue, la Coupe jurassienne détermine la qualification du contingent des équipes de l'AJF admises à participer à la poule finale de qualification AFBJ pour le 1^{er} tour principal de la Coupe Suisse. Les deux finalistes de cette catégorie participent à la poule qualificative AFBJ. Au cas où un ou les deux finalistes proviennent d'un club avec une équipe d'un club de Swiss Football League, de 1^{ère} ligue ou de 2^{ème} ligue interrégionale, c'est (les) l'adversaire(s) éliminé(s) en 1/2 finales par cette (ces) équipe(s) qui participe (nt) à la poule de qualification AFBJ.

2.3 Tours qualificatifs et tours principaux

Chaque compétition comprend un tour qualificatif se disputant selon la formule de championnat avec des

groupes de 3 à 5 équipes.

La compétition par élimination débute avec 8 ou 16 équipes.

Pour chaque catégorie, si le nombre de 8, respectivement de 16 équipes est dépassé, il sera procédé à un voire des matchs d'appui par tirage au sort.

Si au contraire le nombre de 8, respectivement de 16 équipes n'est pas atteint, les meilleurs (viennent-ensuite) seront qualifiés selon les critères suivants :

- a) points fair-play
- b) quotient points
- c) quotient différence de buts
- d) quotient buts marqués
- e) tirage au sort

Pour l'établissement des classements, l'article 47 du Règlement de Jeu de l'ASF est appliqué. En cas d'égalité au classement, c'est l'article 48 du même Règlement (nombre de points du classement fair-play) qui est considéré comme déterminant.

Pour la compétition par élimination directe, le tirage au sort des 1/8ème, ¼ et ½ finales est effectué lors d'une réunion du Comité de Jeu.

Le club de ligue inférieure a l'avantage du terrain pour le premier match de la compétition par élimination directe pour autant qu'il soit équipé d'un terrain avec éclairage.

D'un commun accord entre les clubs, un match peut être inversé.

Si le terrain désigné par le tirage au sort est impraticable, le match peut être fixé sur le terrain de l'adversaire (décision du Comité de Jeu de l'AJF ou du Service de piquet). Cette dernière doit intervenir au plus tard jusqu'à 13h00 la veille du match.

2.4 Le jeu

Le Comité de Jeu de l'AJF peut fixer des matchs en semaine pour toutes les équipes.

Si un match ne se joue pas dans les délais imposés, le Comité Central de l'AJF décidera définitivement sur la situation (peut éventuellement être amené à déclarer un forfait).

La finale se dispute en principe le lundi de Pentecôte ou, selon décision du Comité de Jeu de l'AJF et d'entente avec les équipes concernées, sous réserve de dispositions particulières (cahier des charges / directives AJF d'organisation des finales de Coupe Jurassienne faisant foi).

Les équipes provenant d'un même club s'affronteront dès les 1/8 finales par tirage au sort dirigé.

Art. 3 CATEGORIE FEMININE ACTIVES 2^{ème} à 4^{ème} LIGUE

3.1 Participation

Les équipes inscrites aux championnats respectifs (2^{ème} à 4^{ème} ligue) participent obligatoirement à la Coupe Jurassienne. L'équipe marquée A est l'équipe de ligue supérieure du club.

Les équipes provenant d'un même groupement club s'affronteront dès les ¼ éventuellement ½ finales par tirage au sort dirigé.

3.2 Qualification 1^{er} tour principal Coupe Suisse

Les tours nécessaires permettent de désigner les deux finalistes qui seront qualifiés pour la poule qualificative AFBJ. Cette dernière désigne les participants au premier tour principal de la Coupe Suisse.

3.3 Déroulement

La compétition peut être organisée de deux manières :

1) selon la formule championnat avec tour qualificatif (groupes de 2 à 5 équipes). La compétition par élimination commence avec 8 équipes, les vainqueurs ainsi que les meilleurs 2^{èmes} sont qualifiés selon les critères suivants :

a) points fair-play b) quotient points c) quotient différence de buts d) quotient buts marqués e) tirage au sort

2) par élimination directe avec éventuellement des équipes exemptes de premier tour ou repêchées pour le 2^{ème} tour.

Article 4 CATEGORIE JUNIORES FILLES FF-19 et FF-15

4.1 Participation et qualification pour la Finale

Les équipes participant au championnat sont qualifiées d'office.

Les compétitions sont organisées en regard du nombre d'équipes, le Comité de Jeu de l'AJF est responsable et décide des tours nécessaires permettant de désigner les finalistes.

Les équipes provenant d'un même groupement s'affronteront dès les ¼ de finales par tirage au sort dirigé.

4.2 Finale Romande

Les équipes vainqueurs de la Coupe Jurassienne FF-15 et FF-19 participent à la Finale Romande Féminine.

Article 5 CATEGORIE SENIORS

5.1 Participation

La participation à la Coupe Jurassienne des seniors est facultative pour tous les clubs affiliés à l'AJF et/ou à d'autres associations de la Ligue Amateur.

5.2 Formule

La compétition peut être organisée de deux manières :

1) Selon la formule championnat avec tour qualificatif (groupes de 2 à 5 équipes). La compétition par élimination commence avec 8 équipes, les vainqueurs ainsi que les meilleurs 2^{èmes} sont qualifiés selon les critères suivants :

a) points fair-play b) quotient points c) quotient différence de buts d) quotient buts marqués e) tirage au sort

2) Par élimination directe avec éventuellement des équipes exemptes de premier tour ou repêchées pour le 2^{ème} tour.

La manière d'organiser la compétition est décidée lors de l'Assemblée bisannuelle des délégués seniors et est valable pour 2 saisons.

La formation des groupes et l'élimination directe nécessitent un tirage au sort qui sera effectué lors d'une réunion du Comité de Jeu de l'AJF.

D'un commun accord entre les clubs, un match peut être inversé.

Si le terrain désigné par le sort est impraticable, le match peut être fixé sur le terrain de l'adversaire par décision du Comité de Jeu de l'AJF. Cette décision doit intervenir au plus tard jusqu'à 18.00 heures la veille du match.

Le vainqueur de la Coupe Jurassienne Seniors 30+ est qualifié pour le premier tour de la Coupe Suisse des Seniors 30+.

5.3 Le jeu

Dès la compétition par élimination directe, l'équipe perdante est définitivement éliminée. Si le résultat est nul après le temps réglementaire (2 x 40 minutes), ce sont les tirs au but (5 tirs et ensuite selon le principe de la mort subite -> Loi 10, point 3 des Lois officielles du Jeu) qui désignent l'équipe qui continue la compétition.

Le Comité de Jeu de l'AJF peut fixer des matchs en semaine pour toutes les équipes.

Si un match ne se joue pas dans les délais imposés, le Comité de Jeu de l'AJF décidera définitivement sur la situation.

Article 6 CATEGORIE JUNIORS

6.1 Inscriptions

Les équipes juniors A, B, C, D et E de l'AJF inscrites pour les championnats régionaux sont automatiquement retenues en Coupe Jurassienne Juniors. Si une équipe désire se désister, le club doit l'annoncer, par écrit à l'AJF, au plus tard jusqu'au 10 juin. Passé ce délai, le club sera amendé conformément au Règlement en vigueur.

Les équipes inscrites pour les championnats dans les groupes champions (Coca Cola Junior League) ne sont pas admises à participer à la Coupe Jurassienne Juniors.

6.2 Tour qualificatif et tour principal juniors A, B, C et D

La compétition comprend un tour qualificatif qui se dispute selon la formule de championnat.

Le nombre d'équipes qualifiées pour le tour principal sera déterminé en fonction du nombre d'équipes participantes.

Le calendrier des rencontres est établi par le responsable de la Coupe Jurassienne Juniors. Le tirage au sort des 1/8^{ème}, 1/4 et 1/2 finales est effectué lors d'une réunion de la Commission Technique et des Juniors.

Les équipes provenant du même club s'affronteront dès les 1/4 de finales par tirage au sort dirigé.

L'équipe qui sort champion de groupe du tour qualificatif continue la compétition. Pour la phase finale, la /les meilleure(s) équipe(s) classée(s) au deuxième rang pourra (ont) être repêchée(s) selon l'ordre ci-après :

a) points fair-play b) quotient points (points / matchs) c) quotient différence de buts (buts marqués – buts reçus / matchs) d) quotient buts marqués (buts marqués / matchs).

Dès le tour principal, le club perdant est éliminé. Si le résultat est nul après le temps réglementaire, ce sont les tirs au but qui désignent l'équipe qui continue la compétition (5 tirs et ensuite selon le principe de la mort subite -> Loi 10, point 3 des Lois officielles du Jeu).

6.3 Juniors E

Cette compétition est réservée aux équipes AJF juniors E inscrites en championnat et est obligatoire. La première phase se déroule sous la forme de tournois organisés par le département juniors AJF et les clubs organisateurs concernés.

Les deux premières équipes de chaque tournoi sont qualifiées pour la finale de la Coupe qui se déroule, en principe, le week-end de Pentecôte. Une seule équipe par club est qualifiée pour la finale. Le jeu se déroule selon le règlement de jeu ASF, la durée des rencontres est de 10 à 14 minutes. Les matches sont dirigés par des arbitres de football mini reconnus.

Les clubs organisateurs reçoivent de l'AJF les directives y relatives.

Article 7 DISPOSITIONS FINALES

Pour autant que le présent règlement n'en dispose pas autrement, les prescriptions du règlement de jeu et les statuts de l'ASF sont applicables.

Tous les cas non prévus dans le présent Règlement seront traités par le Comité central de l'AJF.

Le présent règlement a été adopté à l'Assemblée des Délégués de l'AJF du 23 février 2019.

Il entre en vigueur dès le 1^{er} juillet 2019, avec le début des matches de la Coupe Jurassienne 2019/2020. Il abroge tous les règlements antérieurs.

Au nom de l'Association Jurassienne de Football :

Le président : Jacky Borruat

La secrétaire : Delphine Donzé

Delémont, le 23 février 2019